



Séance ordinaire du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Françoise PLATEAU, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Rudy CARLIER à Dorothée LORTHIOS, Corinne DESPREZ à Brahim NOUI, Anne-Cécile LEVRAY à Françoise PLATEAU

Absents : Eric ZELAZNY, Ludovic ALVAREZ

Monsieur Abdelmalik SINI a été désigné secrétaire de séance

11 - PROJET DE DELIBERATION ENCADRANT L'OCTROI DE 3 BONS D'ACHAT NOMINATIFS A FAIRE VALOIR CHEZ L'ATELIER REMEDE

Madame VALLIN expose à l'assemblée que chaque année, la municipalité s'engage dans la campagne Octobre Rose qui vise à sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein et à soutenir les initiatives locales en faveur de la santé et du bien-être.

Dans ce cadre, une tombola est organisée et 3 personnes bénéficieront d'un bon d'achat d'une valeur de 35 €.

Considérant que la Municipalité souhaite encourager les commerces locaux,
Considérant l'ouverture récente du commerce « L'atelier remède » qui propose des soins de coiffure et d'esthétique, il est proposé cette année que les 3 bons d'achat soient réservés à cette enseigne.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 22 juin 2026, il est demandé au conseil municipal de valider ce choix et donc d'autoriser Monsieur le Maire à réserver les 3 bons d'achat remportés par les gagnants de la tombola, à l'Atelier Remède.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à réserver les 3 bons d'achat remportés par les gagnants de la tombola, à l'Atelier Remède,

Accepte de prendre en charge la dépense pour un montant total de 105 €.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de Séance

Abdelmalik SINI



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH